EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
95/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi,

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe à Marion Andlauer, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : demande subvention au titre du contrat départemental de solidarité 2024-2026

Madame la Maire expose que l'opération de réhabilitation de l'îlot du château, dont le coût prévisionnel est estimé à 3 388 297.00 € HT soit 3 555 525.00 € TTC, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du contrat départemental de solidarité 2024-2026.
Madame le Maire donne lecture du tableau de financement ci-dessous.
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	Aides 2024	661 284.00
Région Sud		200 000.00
Département		**60 000.00**
Fond vert 2023 phase 1		160 473.00
ANAH		1 566 826.00
Etat pour logement social	PLUS	61 200.00
Autofinancement		
Fonds propres + emprunts		678 511.00
Total HT		**3 388 294.00**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation des travaux présentés estimés à 3 388 294.00 € HT ;

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_097_2023-DE

- approuve le plan de financement exposé ;

- **autorise** la Maire à solliciter les aides au titre du contrat départemental de solidarité 2024-2026 ;

- autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 7/12/2023

Claire DUFOUR

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_097_2023-DE